



Le stage de mise en situation professionnelle (AEP)

Ce type de travail permet de découvrir une profession et de s'adapter à la vie en entreprise ...

Ce stage s'adresse à des demandeurs d'emploi ayant un objectif professionnel précis. Il vise à favoriser l'adaptation à un poste de travail ou une activité professionnelle.

Les candidats doivent, de préférence, trouver eux-même un poste de stagiaire. Nous pouvons toutefois leur en proposer. Le stage est réalisé sur base d'un contrat de formation (pas de contrat de travail).

Conditions d'admission au stage:

- être inscrit comme chercheur d'emploi
- ne pas avoir été licencié pour faute grave
- ne pas être soumis à l'obligation scolaire
- être domicilié en Communauté germanophone
- ne pas être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur (université, haute école)
- être en possession d'un permis de travail

Informations pratiques:

- début: à la demande
- durée: au minimum 1 semaine, au maximum 1 mois (avec la possibilité de prolonger pour un mois supplémentaire)
- possibilité d'un stage à mi-temps

Documents

09_Info_Demandeurs d'emploi_Le stage de mise en situation professionnelle.pdf
[0,23 MB] dernière mise à jour : 12/12/2018
